

Réf : DCM/2015/n° 93/7.1/23.09/12

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 25 | 28 |

Date de la convocation : 10/09/2015

Date de l'affichage : 25/09/2015

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT TROIS SEPTEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARRUSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS

Guillaume BER à Cédric BONATO

Philippe CATHALA à Noémie CLAUDEL

Absent : Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

OBJET :

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DES COLLEGIENS

Rapporteur :
S. ROUS

Il est rappelé au conseil municipal qu'un accompagnement scolaire des collégiens était organisé par les services municipaux pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, l'éducation nationale assurant, quant à elle, celui pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}.

Nous venons d'être informés que les services de l'éducation nationale n'assureraient plus cet accompagnement et ce dès cette rentrée.

Afin de maintenir ce « service » indispensable, il est proposé au conseil municipal

- Que la commune prenne à son compte l'accompagnement des élèves aigues-mortais fréquentant le collège pour les classes allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- De fixer à 25 €/an/élève ce tarif.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 25/09/2015

- date d'affichage : 25/09/2015